

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants et toute délibération sur le budget qui n'aurait pas été précédée d'un tel débat serait susceptible d'illégalité.

En amont de l'examen du budget primitif 2018, nous vous présentons donc ce rapport, lequel outre des éléments du contexte général, comprendra les orientations budgétaires de notre commune pour 2018 avec les hypothèses d'évolution financière envisagées, le programme d'investissement annuel et la structure et la gestion de la dette ainsi que l'emprunt de l'exercice.

Contexte général

Ces derniers mois, la croissance de la zone euro s'est consolidée et dépasse son niveau moyen observé entre 1995 et 2008 (2,2 % en 2017 contre 1,8 % en 2016).

En 2017, portée par la hausse du prix du pétrole, l'inflation a poursuivi sa remontée pour atteindre 1,5 %. Elle devrait se maintenir à ce niveau en 2018. Les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) demeureront à leur niveau actuel et vraisemblablement jusqu'en 2019.

En France également, l'inflation poursuit sa remontée, soit 1% sur 2017 pour atteindre probablement 1,2 % en 2018.

La croissance en France affiche une nette amélioration en atteignant 1,9 % pour 2017, 1,8 % prévu en 2018.

Cette croissance 2017 a été boostée par une bonne récolte céréalière, une reprise du tourisme, du secteur du bâtiment et celle de la consommation privée des ménages.

Au niveau des échanges extérieurs, le déficit commercial freine toujours notre économie et pèse sur la croissance.

La baisse du chômage reste le véritable enjeu car elle conditionne la consommation des ménages.

Le taux de chômage après un pic à 10,6 % en 2015, a baissé pour atteindre 9,2 % en novembre 2017.

Malgré une légère hausse des taux d'intérêt fin 2017, les conditions de crédit restent bonnes et la demande de crédit des ménages a connu une forte augmentation au 1^{er} trimestre 2017, de même les demandes de crédit des entreprises se sont fortement accélérées en 2017.

Le redressement des comptes publics et la dette publique

Les dernières statistiques connues montrent que le redressement des comptes publics en 2016 a permis de réduire le déficit public à 3,4 % du PIB (pour 3,3% prévu) grâce à une croissance contenue des dépenses.

Le Projet de Loi de Finances du nouveau gouvernement a confirmé l'intention du précédent de ramener le déficit public à 2,9 % en 2017.

Plus globalement, l'objectif du nouveau gouvernement est de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points du PIB et d'abaisser le déficit public de 2 points et la dette de 5 points.

La dette publique au 3^{ème} trimestre 2017 s'établit à 2 226,1 milliards d'euros soit 98,1 % du PIB pour l'ensemble des administrations publiques. C'est l'Etat qui contribue le plus à la dette publique

(1 795,2 milliards); dans le même temps, les administrations publiques locales sont stables et les administrations de sécurité sociale en forte diminution.

Orientation des finances publiques

Deux mesures majeures interviendront en 2018 et ce dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022.

La première concerne le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des redevables et la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat.

L'autre de remplacer les mesures de réduction de la DGF par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.

Pour les collectivités locales, cela se traduira par :

- un plafonnement des concours financiers de l'Etat pour l'ensemble du quinquennat
- la contribution des collectivités locales au désendettement public est fixée à 13 milliards d'euros. Le besoin de financement (différence entre emprunt et remboursement de la dette) des collectivités devra diminuer de 2,6 milliards d'euros par an sur la période 2018-2022 pour atteindre ces 13 milliards.

Cette contribution sera supportée par les seules dépenses de fonctionnement dont l'évolution sera limitée à 1,2 % annuelle inflation comprise.

Pour la dette publique, l'objectif est de passer de 96,7 % du PIB en 2018 à 91,4 % en 2022.

- les administrations publiques centrales de 78,3 % à 80,8 %
- les administrations publiques locales (dont collectivités locales) de 8,7 % à 5,8 %
- les administrations de sécurité sociale de 9,7 % à 4,8 %

Il apparait clairement que l'Etat demande aux collectivités de porter largement le désendettement public du quinquennat.

Malgré ces mesures contraignantes, l'Etat ne souhaite pas pénaliser l'investissement.

Sur les 57 milliards du grand plan d'investissement 2018/2022, 10 milliards seraient consacrés aux collectivités.

Enfin un 3^{ème} objectif est celui de la maîtrise de l'endettement local et de la capacité de désendettement qui pourra varier de 9 à 12 années maximum.

Aujourd'hui, on nous dit que seules les collectivités entrant dans le champ de la contractualisation seront concernées par ces objectifs.

Si les objectifs sont tenus, les collectivités pourront bénéficier d'une majoration du taux de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Reste à savoir ce qui se passera pour les collectivités hors champ et non volontaires pour contractualiser.

Les concours financiers de l'Etat

- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sera amputée de 25 % par rapport à la loi de finances 2017. Elle s'adresse aux grandes priorités d'investissement identique à l'an passé et au financement des contrats de ruralité.

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : son montant atteindra 1 046 millions d'euros (en légère augmentation)

- Les dotations de solidarité urbaine et rurale sont abondées respectivement de + 110 millions d'euros et 90 millions d'euros.

- Le FPIC qui assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés reste au niveau où il était (1 milliards d'euros) et restera figé à ce niveau pour les années à venir.

- L'Etat prendra en charge l'intégralité des dégrèvements liés à la taxe d'habitation dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017.

- Le FCTVA sera compensé au taux de 16,404 % sur des dépenses éligibles inchangées. Il est haussé de 87 millions d'euros par rapport à 2017.

- Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés

Conséquences pour la commune

Au plan national, la DGF est stabilisée pour 2018. Avec une légère augmentation de la population et un écrêtement probable, nous espérons une DGF au même niveau qu'en 2017, de même pour la dotation de solidarité rurale. Pour le FPIC, il faudra attendre la répartition des contributions entre EPCI.

Nous attendons d'en savoir plus sur les compensations de dégrèvement pour la taxe d'habitation mais également sur les modalités de calcul et de versement de l'indemnité compensatrice instaurée pour compenser la hausse de la CSG (+ 1,7 %).

Cette indemnité sera à la charge des communes et versée à l'ensemble des agents titulaires, aux fonctionnaires à temps non complet effectuant au moins 28 heures et aux contractuels en poste au 31/12/2017.

Ensuite le gouvernement met en place un mode de remboursement aux employeurs publics qui se traduira par la baisse des cotisations employeurs maladie des agents relevant de la CNRACL, soit une baisse de 11,50 % à 9,88 % pour la cotisation maladie employeur et de 2,40 % à 0,95 % pour la cotisation chômage.

L'incidence financière exacte de cette mesure n'est pas stabilisée à ce jour.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 DE LA COMMUNE

Au vu du Compte de gestion et du Compte administratif 2017, les dépenses réelles de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 4 238 881.19 € et les recettes réelles à la somme de 5 012 696,54 €.

Notre épargne brute ou autofinancement est donc de 777 848.16 € soit inférieure à 2016 et meilleur qu'en 2015.

	2014	2015	2016	2017
Epargne brute ⁽¹⁾ ou autofinancement	742 536	742 979	847 362	777 848

⁽¹⁾Epargne brute = Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement ou autofinancement

Notre niveau d'épargne reste donc dans la moyenne de ceux réalisés depuis 2010 et nous permettra de rembourser notre dette, d'emprunter et d'investir.

INVESTISSEMENTS ENVISAGES EN 2018

1/ - Equipements pour les écoles, la petite enfance et les jeunes

Un complément de financement (3 363 €) pour le changement de portes à l'école Prévert et pour cette même école, le financement des sols qui seront refaits à neuf (15 264 €).

Pour l'école Rabelais, il s'agira de l'acquisition d'une armoire chauffante (3 800 €) et du changement du mobilier d'une classe de CP (4 210 €).

Certains stores seront changés dans les écoles Prévert et La Petite Fadette (7 210 €).

L'acquisition de 2 à 3 tables extérieures de ping-pong est envisagée (2 000 €).

Dans le cadre de l'installation progressive d'équipements sportifs extérieurs sur la coulée verte une première acquisition sous la forme d'une table de jeux est envisagée. Elle pourrait être installée près de l'Asphodèle.

Au global, c'est environ 45 000 € que nous proposons de consacrer à ce secteur.

2/ - Aménagement du cadre de vie

En fonction des opportunités qui pourraient se présenter, nous prévoyons de consacrer 25 000 € à l'acquisition de réserves foncières, 6 000 € pour les frais liés à la reprise de lotissements et une participation de 24 000 € pour l'aménagement de la zone de l'Aumée mené par SCALIS.

Dans ce même secteur, nous proposons l'aménagement de la piste cyclable permettant à terme la liaison entre l'avenue de la Forêt et l'allée Paul Rue (36 000 €).

La voirie, l'éclairage public et les aménagements de sécurité représenteront une partie importante des investissements en 2018.

Après l'éclairage public budgété en 2017, la chaussée et les trottoirs de l'allée du Muguet seront réhabilités.

Face aux excès de vitesse constatés, nous souhaitons installer des ralentisseurs type plateau dans un premier temps sur la RD 67 et la rue du 30 août 1944 au niveau de l'entrée des tennis.

Après la création d'un passage piétons à la Forge de l'Isle, 3 autres seront installés en 2018 sur la RD 67 (à proximité de l'allée de Corbilly, au niveau de l'allée de Lourouer-les bois et au niveau de la rue de l'Ancienne Mairie).

Durant l'année 2017, les actes d'incivilité se sont multipliés sur les équipements communaux en particulier au centre bourg (jeux d'enfants) et à proximité des plateaux sportifs (gymnase, Asphodèle, terrain de foot). Aussi, nous avons engagé une étude pour l'installation de caméras qui couvriront les sites précités en plus des axes de fuite prévus contre les cambriolages avec des caméras en capacité de repérer les véhicules (type, couleur, immatriculation) en complémentarité avec Châteauroux et St Maur.

Nous prévoyons un financement de 66 000 € pour 2018 et après évaluation, une seconde tranche pourra être engagée l'année suivante.

Nous devons procéder en 2018 à la mise aux normes des feux de signalisation au niveau Charbonnière/ RD 67, Grand Epôt/Corbilly et RD 67/Coquelicots (21 960 €).

En matière d'éclairage public, nous interviendrons sur la rue de Cantinier (13 200 €), les Epinettes, les Haies Fleuries et Paul Rue (82 668 €).

Une étude sera commandée sur la mise en œuvre future d'un bassin de rétention dans le secteur de l'entreprise ARP (15 000 €).

Nous prévoyons encore cette année une campagne d'enrobés à froid (ECF) pour prévenir la dégradation de certaines voies de circulation (73 200 €).

Au niveau des cimetières, nous aurons à effectuer l'aménagement du Jardin du Souvenir et des aménagements au niveau du carré des enfants et des indigents pour une somme de 42 000 €.

Le coût des annonces de consultation pour travaux divers est fixé à 2 500 €.

Enfin, une somme de 2 000 € est prévue pour l'acquisition d'objets ou d'œuvres d'art.

3/ - Equipements publics – Habitat

Nous aurons à intervenir pour compléter l'équipement de certains bâtiments publics.

Cela sera le cas pour :

- l'Asphodèle : mise en place d'une climatisation spécifique (35 293 €), changement des huisseries défectueuses, remplacement de rideaux et sécurisation du sas situé à l'arrière de l'office (35 000 €).

- l'ODAKIM bénéficiera d'un complément de climatisation pour 4 salles (26 400 €)

La réfection des sols des courts couverts du gymnase des tennis et d'un court extérieur sera engagée pour environ 31 200€.

Au total 130 000 € sont prévus pour ces opérations.

La construction de l'Habitat Regroupé pour Personnes Agées (HRPA) débutera en 2018 et sera menée par l'OPAC. La commune comme cela était prévu apporte un concours financier dans le cadre des aménagements extérieurs (pluvial et VRD). Dans un premier temps une somme de 240 000 € sera inscrite au budget primitif 2018.

En 2017, la commune du Poinçonnet a pu acquérir une parcelle boisée attenante au gymnase. L'agrandissement nécessaire de celui-ci devient donc possible pour répondre en terme de sécurité et de confort des spectateurs des matchs de basket de N1 et des autres usagers du gymnase.

Il s'agit d'une opération conséquente pour laquelle nous prévoyons un financement de 540 000 €.

Les illuminations de Noël seront installées comme d'habitude (25 650 €) et nous participerons au financement de l'aide à l'accession à la propriété communautaire pour 2 000 €.

Enfin, des équipements complémentaires sont prévus pour la bibliothèque, l'Asphodèle et l'ODAKIM. Il s'agit de mobilier et d'une console informatique ou d'un écran (6 850 €).

4/ - Equipements des services administratifs et techniques

• Pour les services administratifs :

- Remplacement et mise à jour des matériels informatiques (5 000 €)
- Acquisition de nouveaux logiciels pour la bibliothèque, dématérialisation de l'état civil (4 000 €).
- Matériel divers pour le service entretien/propreté (5 000 €)
- Acquisition d'un nouveau véhicule pour la Police municipale (11 612 €)

• Pour les services techniques :

Nous procéderons au remplacement d'un véhicule utilitaire (27 500 €) et à l'acquisition de différents matériels techniques (godet cureur, benne, batterie) pour 7 320 €.

5/ - Protection de l'environnement (Agenda 21)

Les groupes de réflexion ou commissions poursuivent leur travail et restent ouverts à tous les volontaires.

La commission sécurité routière s'intéresse plus spécifiquement aux problèmes de vitesse excessive, au stationnement, à la signalisation, au maintien des chemins ruraux, au développement des pistes cyclables et piétonnières et à la mise en œuvre de parcours sécurisés pour les enfants.

Le Défi-énergie est relancé pour 2018 et permet à plusieurs familles de se rencontrer et d'échanger sur les solutions les mieux adaptées à la réalisation d'économies substantielles au niveau de leur habitation (eau, électricité, gaz, bois, isolation) mais aussi de leurs déplacements.

Les économies d'énergie sont une préoccupation permanente, c'est pourquoi nous poursuivons en 2018 la rénovation de l'éclairage public (changement de gamelles, ampoules basse consommation) pour près de 100 000 €.

Le groupe « Bien manger, mieux manger » poursuit sa sensibilisation auprès des enfants scolarisés et des parents.

Les employés municipaux ont été dotés en 2017 d'outils de désherbage et de débroussaillage alternatifs.

Le groupe « Opération zéro pesticide » poursuit son action auprès des personnels municipaux mais également auprès des enfants et des habitants du Poinçonnet. De nouvelles actions à mener sont en cours de réflexion.

A ce jour, les projets d'investissements et leur financement ne sont pas définitifs puisqu'ils sont liés en partie aux subventions d'investissement qui pourront être obtenus ultérieurement. Pour le moment sont intégrées les subventions suivantes :

- de l'Etat (contrat de ruralité, TEPCV)
- de la Région (Contrat Régional de Solidarité Territoriale)
- du Département (FAR)

De nouvelles demandes sont en cours d'instruction (DETR, Dotation de soutien à l'investissement local) et viendront nous l'espérons, abonder les projets évoqués et éventuellement ceux en cours d'étude (complément sur les aménagements de l'HRPA – réalisation de trottoirs allée des Alouettes).

ANALYSE BUDGETAIRE

➤ - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

a/- La Dotation Globale de Fonctionnement

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au titre du redressement des comptes publics. Malgré cela, la DGF d'une commune peut varier en fonction du potentiel fiscal par habitant.

Si celui-ci est supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen, un écrêtement est appliqué au prorata.

Autre élément pris en compte, l'évolution de la population. Dans ce cas, la DGF est abondée ou minorée en fonction d'un coefficient logarithmique.

Dans notre cas, nous resterons prudents puisque si la dynamique population joue en notre faveur, le potentiel fiscal par habitant se traduira à l'inverse par un écrêtement. Aussi nous tablerons en l'état sur un maintien de la DGF au niveau de 2017 (soit 263 050 €) et nous appliquerons le même raisonnement pour la Dotation de solidarité rurale (65 900 €).

b/ - La fiscalité locale

Des incertitudes demeurent sur le dégrèvement de la taxe d'habitation mais ce principe de dégrèvement permet aux communes de conserver leur pouvoir de fixer les taux.

Par ailleurs, l'Etat s'engage à prendre en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

Aussi, pour les trois taxes locales de la commune, nous proposerons comme nous le faisons depuis 15 ans de maintenir les taux :

- Taxe d'habitation : 12,01 %
- Taxe sur le Foncier bâti : 12,77 %
- Taxe sur le Foncier non bâti : 46,21 %

L'Etat a décidé de revaloriser les valeurs locatives de 1,2 %.

Aussi tenant compte de ces différents éléments, le montant prévisionnel des 3 taxes est pour le moment estimé à 2 483 329 € (2 455 772 € réalisés en 2017).

c/ – Les autres impôts et taxes

L'attribution de compensation (966 344 €) et le Fonds National de Garantie des Ressources (32 353 €) sont reconduits à l'identique.

La taxe sur la consommation finale d'électricité est estimée à 130 000 € (138 354 € en 2017).

En raison de nouvelles enseignes, les recettes de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure réalisée en 2017 est supérieure (79 744 €) à celle de 2016. Néanmoins, tenant compte des modifications de surface à la baisse, nous tablerons en 2018 sur 70 000 €.

Concernant les transactions immobilières, nous constatons une certaine stabilité depuis 2 ans. La taxe additionnelle aux droits de mutation qui en résulte se situe aux alentours de 120 000 €, ce que nous prévoyons pour 2018.

d/ – Les autres dotations et participations

La Région apportera son concours pour les contrats aidés (17 763 €) et pour la saison culturelle (20 000 €).

La subvention du Département (1 000 €) pour le salon « Papiers d'Actu » devrait être reconduite.

La commune de Châteauroux nous versera environ 10 000 € pour les enfants de Châteauroux scolarisés au Poinçonnet.

La dotation unique de compensation de la taxe professionnelle encore versée en 2017 (1 813€) pourrait disparaître en 2018 mais face à l'incertitude, nous prévoyons 1 500 €.

Concernant les états de compensation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, là encore l'incertitude demeure. Aussi, nous prévoyons une reconduction en attendant des instructions plus précises du service des impôts (15 639 € pour la taxe foncière et 60 874 € pour la taxe d'habitation).

Nous bénéficierons en 2018 d'une revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés qui passe de 5 030 € à 8 580 € plus une majoration de 3 550 € au-delà de 1 875 demandes traitées au cours de l'année précédente, ce qui est notre cas.

2018, c'est l'année du recensement et donc la commune bénéficiera d'une dotation spécifique pour sa réalisation à hauteur de 11 244 €.

Compte-tenu du vote majoritaire des parents d'élèves en faveur du maintien de la semaine à 4,5 jours, nous inscrivons une subvention de 15 000 € au titre du fonds d'amorçage.

Les subventions de la CAF concernant la halte-garderie, les TAPS et le Centre de loisirs sont prévus au niveau de 2017, soit 245 500 €

e/ - Les produits de service

Ils sont estimés à 279 200 € au niveau de 2017. Ils regroupent les concessions de cimetières, les redevances du domaine public, le remboursement des décharges syndicales et les redevances à caractère social pour 256 000 € (multi-accueil, ALSH, séjours sport, restauration scolaire).

f/ – Les autres produits de gestion

Ils concernent les loyers des bâtiments communaux, les redevances versées pour les concessions GDF, les entrées des spectacles à l'Asphodèle et les annonceurs pour un montant estimé à 63 483 €.

Au total, les recettes de fonctionnement estimées au plus juste devraient s'élever à 5 267 103 € en 2018.

A noter que les travaux en régie ne sont pas inscrits à ce stade puisqu'ils ne peuvent être appréciés qu'après réalisation (67 427,48 € en 2017).

Par ailleurs l'excédent de fonctionnement 2017 reporté sur l'exercice 2018 sera inférieur à celui de 2016 (320 023,47 € contre 489 487,36 €). Précisons cependant que nous sommes restés par prudence en deçà des chiffres réalisés en 2017 dans la plupart des articles.

Tous ces éléments expliquent une baisse de recettes prévisibles entre 2017 et 2018.

➤ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1/ - Les charges à caractère général

Rappelons que la contribution des collectivités locales (13 milliards d'euros) au désendettement public sera supportée par les seules dépenses de fonctionnement dont le taux de croissance est fixé à 1,2 % modulé le cas échéant par 3 critères dont l'évolution de la population, le revenu moyen par habitant et l'évolution des dépenses de fonctionnement des exercices précédents.

Cet objectif sera supporté par les seules dépenses de fonctionnement dont le taux de croissance est fixé à 1,2 % modulé le cas échéant par 3 critères dont l'évolution de la population, le revenu moyen par habitant et l'évolution des dépenses de fonctionnement des exercices précédents.

La modulation sera de 0,15 point en plus par critère.

Pour le moment, seules les communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 60 millions d'euros sont concernées et doivent conclure un contrat avec le représentant de l'Etat, les autres communes pouvant le faire également sur la base du volontariat.

A première vue, pas d'incidence immédiate pour notre commune mais on peut facilement imaginer que les objectifs fixés par l'Etat avec une reprise financière de 75 % à 100 % de l'écart constaté entre l'objectif et la réalisation et majoration des taux de subvention pour les collectivités plus vertueuses pourrait aussi s'appliquer à terme aux autres communes en cas de dépassement important des 1,2 %.

Les charges à caractère général 2018 sont évaluées à 1 090 039 € contre 1 084 543 € au Budget primitif 2017, soit une augmentation de 0,51 %.

2/ - Les charges de personnel

A noter qu'en ce qui concerne les frais de personnel, nous nous devons de respecter les augmentations statutaires, mais également les directives de l'Etat et les premières incidences du Parcours Professionnels – Carrières Rémunérations (PPCR) sur la période 2016-2020. Si celui-ci est gelé en 2018, les premières applications de 2017 vont jouer pleinement en 2018, par le biais des reclassements opérés, sur les avancements d'échelons et de grade.

Comme chaque année, nous resterons prudents tenant compte des données nouvelles en ce qui concerne par exemple l'indemnité compensatrice de la CSG.

Le calcul des charges de personnel devra tenir compte :

- des mouvements de personnel (3 départs et 3 embauches)
- la mise en retraite pour invalidité d'une personne et un recrutement pour son remplacement
- de la titularisation de 2 emplois d'avenir
- de 10 avancements de grade au 1^{er} janvier 2018
- de 21 avancements d'échelon
- de l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2018
- de la participation de la commune pour l'ensemble des personnels au contrat maintien de salaire (Prévoyance)

Aussi en l'état actuel le montant des frais de personnel est évalué à 2 441 760 € contre 2 378 680 € au BP 2017, soit une augmentation de 63 080 € (2,65 %). Une augmentation difficile à réduire de façon plus conséquente sauf à supprimer des postes et donc des services.

3/ - Atténuation de produits

En ce qui concerne la convention qui nous lie à Châteauroux depuis 1964, plutôt que de parler d'atténuation, il nous faut parler plutôt d'accentuation de charges sans contrepartie.

Pour 2018, nous inscrivons 178 000 € de charges contre 177 133,72 € en 2017.

Comme les années passées, nous serons contributeur au Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) sans que nous sachions quel en sera le montant exact puisque même si l'enveloppe nationale est gelée, son évolution dépend de la répartition entre EPCI. Nous prévoyons 120 000 € contre 101 751 € en 2017.

4/ - Autres contributions et charges de gestion courante

Comme l'année passée, nous nous emploierons à maintenir la stabilité sur ces différents articles : indemnités des élus, budget du Centre Communal d'Action Sociale et subventions aux associations maintenues au même niveau qu'en 2017.

Par ailleurs, maintien des dépenses concernant les contributions aux organismes (transports scolaires et SDEI), le financement du centre de loisirs pour l'été, les mercredis et les petites vacances ; légère diminution pour la Pingaudière et une augmentation de 5 000 € de la participation pour la gestion de la maison médicale en année pleine.

5/ - Charges financières

Le remboursement des intérêts de la dette se situera au même niveau qu'en 2017 (237 602 € contre 237 867,03 €).

Au moment de l'établissement du DOB, nous n'avons pas encore tous les éléments (compensation de la CSG, abattement sur la taxe d'habitation) permettant une approche définitive des frais de fonctionnement.

Des dépenses de fonctionnement prévisibles à hauteur de 4 624 331 €, dont 1 090 039 € de charge à caractère général, des dépenses de personnel à 2 441 760 € contre 2 378 680 € au BP 2017, soit une augmentation de 63 080 € (+ 2,65 %) et au chapitre Atténuation de produits 298 000 € contre 273 000 € en 2017, soit + 25 000 € (+ 9,16 %) lié au FPIC et à la convention avec Châteauroux.

Une évolution globale de 1,91 % des charges réelles de fonctionnement (4 427 135 €) en 2018 par rapport à 2017 (4 344 362 €) liée uniquement à des dépenses incompressibles en l'état.

6/ - L'autofinancement prévisible en 2018

Le compte administratif 2017 laisse apparaître un résultat de clôture de la section de fonctionnement à hauteur de 1 111 193,88 € dont 621 706,52 € de résultat de l'exercice 2017 et 489 487,36 € d'excédent reporté de 2016.

Ce résultat à confirmer couvre le besoin de financement de la section d'investissement 2017 et nous permet de reporter un excédent de 320 023,47 € sur le budget recettes de la section de fonctionnement 2018.

Pour 2018, notre projet de budget laisse apparaître un excédent potentiel de 322 749 € qui s'ajouterait aux 320 023,47 € d'excédent reporté et permettrait un virement de 642 770 € à la section d'investissement 2018, ceci couvrant le remboursement annuel du capital de la dette (521 000 €).

Cependant la gestion rigoureuse des dépenses doit être encore confortée, en particulier dans le domaine des achats avec mise en concurrence systématique, dans celui des économies d'énergie, des frais de télécommunication sans pour autant mettre le fonctionnement des services en difficulté.

➤ **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Le compte Réserves de la section d'investissement est abondé de 791 170,41 € sur le résultat 2017.

1/ - Les Dotations

Le montant définitif du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) n'est pas encore connu mais nous pouvons l'apprécier entre 315 et 330 000 €.

La taxe d'aménagement devrait de situer aux alentours de 90 000 € (80 000 € en 2017).

2/ - Les subventions d'investissement

Au niveau de l'Etat, nous bénéficierons de 60 000 € du Contrat de ruralité pour les aménagements extérieurs de l'Habitat Regroupé pour Personnes Agées (HRPA) et de 18 000 € de TEPCV pour la piste cyclable l'Aumée.

Au niveau de la Région, 90 000 € dans le cadre du CRST pour l'agrandissement du gymnase et de 50 000 € pour les aménagements liés au HRPA.

Au niveau du département 35 % du coût hors taxe de l'agrandissement du gymnase soit 157 500 €, 15 000 € pour les travaux de voirie de l'allée du Muguet et 10 000 € dans le cadre du FAR pour le gymnase du tennis.

Le Syndicat Départemental d'Electrification de l'Indre (SDEI), 2 600 € sur les travaux de 2016 (N+2).

Des demandes seront déposées par ailleurs dans le cadre de la DETR avant le 9 mars 2018 suite à ce conseil

Nous solliciterons également des aides au niveau de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL).

Ces demandes seront en lien avec les projets arrêtés dans cette présentation (aménagements HRPA) mais pourraient permettre la prise en compte d'un ou deux autres projets (allée des Alouettes).

Une demande sera également faite au titre des amendes de police, sachant que les projets éligibles réalisés en 2017 devraient être pris en compte en 2018.

Actuellement, l'épure budgétaire que nous présentons ne prend en compte que les financements acquis (1 618 350 €), le virement prévisionnel de la section de fonctionnement (640 000 € à 660 000 €), l'amortissement des immobilisations (196 196 €) soit un total de recettes de 2 457 318,47 € auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser recettes de 2017 (764 997,64 €) soit un total de 3 222 316,11 €.

➤ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Au début de ce rapport, nous avons détaillé les différents investissements envisagés pour 2018.

		Réalisé 2017	Restes à réaliser 2017	Objectifs 2018
16	Remboursement du capital de la dette	483 101,89 €		521 000,00 €
20	Frais d'étude logiciels	9 814,18 €		6 415,00 €
204	Aménagement zone l'Aumée et accession à la propriété	58 755,00 €		26 000,00 €
21	Terrains nus Matériel Mobilier	228 135,00 €	39 138,76 €	140 532,00 €
	Opérations réelles :			
n° 29	Réhabilitation stade de foot	1 007 870,12 €	167 003,68 €	
n° 32	Ecoles	144 531,71 €	8 407,20 €	33 847,00 €
n° 33	Voirie – Eclairage public	138 487,80 €	141 839,88 €	466 467,00 €
n° 34	Le Manège	6 598,42 €		216,00 €
n° 35	Cimetière			42 000,00 €
n° 36	Bâtiments		45 874,16 €	120 693,00 €
n° 37	Pistes cyclables	277 348,80 €	31 817,56 €	36 000,00 €
n° 38	Habitat Regroupé pour Personnes Agées (aménagement extérieurs)		0 €	240 000,00 €
n° 39	Gymnase		0 €	540 000,00 €
		2 354 642,92 €	434 081,24 €	2 173 170,00 €

Au financement des dépenses nouvelles liées aux projets d'investissements 2018 (2 173 170 €), il convient d'ajouter la reprise du déficit d'investissement (1 105 951,30 €), les opérations d'ordre (1294 €) et les restes à réaliser 2017 (434 081,24 €).

Aussi le budget prévisionnel des dépenses d'investissement 2018 serait de l'ordre 3 714 496,54 €.

Au vu des recettes prévisibles (3 222 316,52 €) et en attendant d'éventuelles subventions, nous serions amenés à envisager un emprunt d'équilibre de 490 à 500 000 € c'est-à-dire en deçà du montant des remboursements du capital de la dette (521 000 €).

ANALYSE DE L'ENDETTEMENT

Au 1^{er} janvier 2017, le montant des encours restant dû était de 7 094 636,16 € il sera de 7 091 534,25 € en 2018, une baisse certes légère mais qui reste dans l'objectif fixé à savoir de maintenir notre encours de dette et si possible de le diminuer progressivement. Après 9,56 années en 2015, notre capacité de désendettement était de 8,77 années en 2016, il sera au vu du niveau d'épargne nette 2017 en légère augmentation.

Si nous nous référons à l'objectif fixé par l'Etat dans le cadre de la maîtrise de la dépense et de l'endettement local la capacité d'autofinancement brute se calcule soit sur l'exercice écoulé, soit en fonction de la moyenne des 3 derniers exercices écoulés.

Dans le premier cas, l'épargne brute ou autofinancement est de 743 352,55 € et la moyenne sur 3 ans serait de 764 509 €. Notre capacité de désendettement actuelle se situe donc entre 9,27 et 9,53 années pour un plafond de 11 à 13 ans prévu au projet de loi de finances 2018 pour les communes de notre strate.

L'annuité de la dette était de 721 401,02 € en 2017, elle sera de 758 576,39 € tenant compte de l'emprunt 2017 (annuité de 35 299,12 €).

Pour 2018, la population à prendre en compte sera 6 103 habitants et n'a rien à voir avec le recensement en cours qui ne prendra effet que le 1^{er} janvier 2019.

L'annuité de la dette par habitant sera donc de 124 €.

Années	Nombre d'habitants	Annuité/habitant
2004	6 089	98
2005	6 089	98
2006	6 346	83
2007	6 346	86
2008	6 346	88
2009	5 799	118
2010	5 883	126
2011	5 967	127
2012	5 997	133
2013	6 017	129
2014	6 022	113
2015	6 022	110
2016	6 014	115
2017	6 091	118
2018	6 103	124

La moyenne de la strate (commune de 5 000 à 10 000 habitants) est de 132 € en 2016 (source <http://www.collectivites-locales.gouv.fr>).

Conclusion

Dans un contexte financier encore incertain et malgré les baisses des dotations de l'Etat, nous conservons une épargne brute (autofinancement) relativement stable sur les 8 dernières années.

La faiblesse de notre DGF et notre volonté réaffirmée de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale supposent une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement dont l'augmentation sera contenue en 2018 malgré une moyenne de dépenses par habitant très en deçà de celle des communes de même importance.

L'encours de la dette sera stable en 2018, voire en légère baisse et reste inférieur à l'encours total de dettes trouvé en 2001.

La gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et les subventions déjà obtenues nous permettent de programmer des investissements importants conformes à nos engagements et aux besoins de nos concitoyens :

- agrandissement du gymnase omnisports
- participation à la création d'un HRP
- aménagement de notre cadre de vie (travaux de voirie et de réseaux)
- gros travaux d'entretien dans les équipements publics (écoles, Asphodèle, gymnase du tennis etc...)
- économies d'énergie (éclairage public)

- sécurité des biens et des personnes (vidéo-protection, sécurité routière)

Au total, nous vous proposons des orientations budgétaires équilibrées, dynamiques et adaptées aux besoins de notre commune et de ses habitants avec un niveau d'investissement qui reste élevé et assure l'avenir de notre collectivité.

(Commission de Finances du 19 février 2018)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

- ANNEXE -

**TABLEAU D'EVOLUTION DES DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT
ET DU BESOIN DE FINANCEMENT (2018 – 2022)**

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles de fonctionnement	+ 2 %	+ 1.9 %	+ 1.8 %	+ 1.7 %	+ 1.6 %
Evolution annuelle du besoin de financement	262 398 € (1)	274 661 € (1)	300 910 € (1)	242 408 € (1)	273 881 € (1)
	8.69 %	4.67 %	9.56 %	- 19.44 %	12.98 %

(1) Besoin de financement = Montant prévisionnel de l'emprunt de l'année en cours – intérêts remboursés chaque année

Concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2018 / 2022, nous partons d'un constat en l'état d'une évolution de 2 % entre le budget primitif 2017 et le budget primitif probable 2018.

Pour les années suivantes, nous appliquons une minoration de 0,1 % pour arriver à 1,6 % en 2022.

En ce qui concerne l'évolution annuelle du besoin de financement, nous partons de l'évolution entre 2017 et 2018 qui se situerait, en fonction de l'emprunt qui pourrait être réalisé en 2018, à + 262 398 € soit + 8.69 %.

Pour les années suivantes, nous sommes partis sur une projection d'emprunt inférieur de 20 à 25 000 € du capital remboursé chaque année avec un taux fixe moyen de 1,5 %.